



Mont
Saint
Aignan

ARRÊTÉ N° 2026.746

Du registre des arrêtés municipaux

ARRÊT ET STATIONNEMENT GÊNANT
(Fête des voisins- rue Sébastopol)

ARRETE PROVISOIRE

Nous, maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la Route ;

- **Considérant** la demande de Madame Astrid Descourtieux, pour l'organisation de la « fête des voisins » le **vendredi 29 mai 2026** ;

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1 : La circulation de véhicules de tous genres est interdite dans la rue Sébastopol entre les rues de Crimée et Édouard Fortier pour la période du **Vendredi 29 mai 2026 à partir de 18h00 jusqu'à 23h00**.

Exception est faite aux véhicules de sécurité, d'urgence et de secours.

Article 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services de la ville de Mont-Saint-Aignan.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 27 mai 2026,

François VION

Maire

Certifié exécutoire par publication et affichage en date du _____

Copies

Police Nationale / Municipale

Madame le Maire

Archives